



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

p.o.411.619.Salom.

**Notification
aux Gouvernements des Etats parties
aux Conventions de Genève du 12 août 1949
pour la protection des victimes de la guerre**

**Adhésion des Iles Salomon aux
Protocoles additionnels I et II**

Le 19 septembre 1988, les Iles Salomon ont déposé auprès du Gouvernement suisse leurs instruments d'adhésion aux Protocoles additionnels I et II.

Conformément aux clauses finales des Protocoles, l'adhésion des Iles Salomon prendra effet six mois plus tard, soit le 19 mars 1989.

La présente notification est faite par le Gouvernement suisse en sa qualité de dépositaire desdits Protocoles.

Berne, le 9 janvier 1989

